



N° 2026-19

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du lundi 9 février 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Fixation des prix des sorties et des séjours proposés aux seniors et aux personnes en situation de handicap pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués le cinq février deux mille vingt-six, se sont réunis à la salle du Conseil à l'Hôtel de ville, en séance, sous la présidence de Madame Charlotte RABIH, Vice-présidente du CCAS.

Étaient présents : Charlotte RABIH (Vice-présidente du CCAS, Adjointe au maire), Marie-Annick DUPRÉ (Adjointe au maire), Djamila HAMIANI (Conseillère municipale), Patricia HUCHER (Conseillère municipale), Isabelle TANDLICH (Conseillère municipale), Bénédicte BARBERIS (Membre), Madeleine BITTON (Membre), Jean-Laurent CLOCHARD (Membre), Ramata DEMBELE (Membre), Sylvie MONIER (Membre).

Étaient excusés : Patrick HADDAD (Président du CCAS), Jocelyne MAYOL (Conseillère municipale), Saïd RAHMANI (Adjoint au maire).

Étaient absents : Michèle ABDELLAOUI (Membre), Catherine HOGRET (Membre), Farouk ZAOUÏ (Membre).

Démissionnaire : François PUPPONI (Conseiller municipal).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant la volonté commune de la municipalité et du C.C.A.S. de développer le lien social en favorisant l'accès aux sorties et séjours pour les seniors et personnes en situation de handicap, particulièrement les plus isolés et ceux ayant de faibles ressources,
Considérant la nécessité de s'appuyer sur un réseau de professionnels adapté,

Considérant les offres présentées au CCAS par les prestataires concernant les mois d'avril, mai, juin et juillet 2026,

Sur le rapport présenté par Madame Charlotte RABIH, Vice-Présidente du CCAS,

Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :



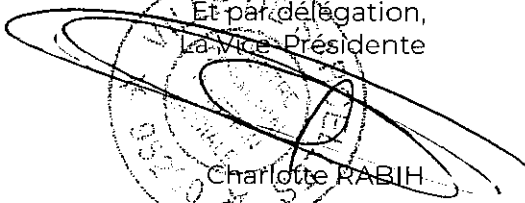
Article 1 D'approuver les tarifs des prestations proposées aux seniors et aux personnes en situation de handicap tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après :

Nature	Dates	Montant par personne
Visite du Château de Compiègne + Brunch (Personnes en situation de handicap)	Le 5 avril 2026	Revenus > AAH : 19,00 € Revenus ≤ AAH : 13,00 €
Guinguette « Chez Fifi » + Déjeuner (Personnes en situation de handicap)	Le 10 mai 2026	Revenus > AAH : 38€ Revenus ≤ AAH : 25 €
SEJOUR ANCV A Port-Barcarès (Seniors)	Du 23 au 30 mai 2026 et du 30 mai au 6 juin 2026	502,40 € Personne imposable 290,40 € Personne non imposable (assurance incluse) 94 € supplémentaire pour Chambre individuelle
Une journée au Parc animalier de Thoiry	Le 23 juin 2026	26 € par personne
Journée BORD DE MER A VEULES-LES-ROSES Déjeuner (Seniors)	Le 2 juillet 2026 Et Le 9 juillet 2026	40 € par personne

* Délibération n° 05/02 du 8 mars 2002

Fait à Sarcelles, le 16 FEV. 2026

Pour le Président du CCAS,
Et par délégation,
La Vice-Présidente


Charlotte RABIH

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de la date de rendu exécutoire mentionnée au présent acte.

Transmis en sous-préfecture de Sarcelles le : 16 FEV. 2026
Mis en ligne et / ou notifié le :
Acte rendu exécutoire le :